

FONDS DE PENSION " A LA FRANCAISE " OU LES VIEILLES RECETTES DU CAPITAL A LA SAUCE MACRON

Emmanuel Macron se lance maintenant dans la mise en place d'un fonds de pension "à la française".

Le voici à nouveau présenté comme un adepte de la transgression !

Le ministre de l'économie du gouvernement Valls propose d'autoriser la création de fonds de pension en France.

Bien évidemment, il s'empresse de rassurer les sceptiques et les inquiets pour l'avenir de leurs retraites.

Il va jusqu'à assurer que l'objectif ne serait pas de modifier les équilibres entre la retraite par répartition et par capitalisation en France.

Et pourtant, Monsieur Macron a bel et bien annoncé une réforme du cadre prudentiel des organismes de gestion des retraites supplémentaires des entreprises.

Seuls les régimes supplémentaires seraient concernés par la réforme. Il s'agirait des plans d'épargne populaire (PERP), des plans d'épargne collectif (PERCO) et autres...

Mais quel est l'intérêt véritable d'une telle réforme ?

Le but d'Emmanuel Macron serait de répondre aux besoins de financement des entreprises.

Les fonds de pensions supplémentaires français disposent de beaucoup d'argent. Ils disposeraient de 130 milliards d'euros qui pourraient ainsi être utilisés (captés...) pour le financement de l'économie notamment pour la transition énergétique.

Les assureurs français font déjà part de leur enthousiasme. Le projet de leur ami Macron est "formidable" !

Un obstacle se dresse néanmoins devant les bien-disants de la bonne utilisation de l'argent au service du capital.

Les organismes de gestion des retraites supplémentaires ne peuvent pas utiliser n'importe comment l'argent collecté. Ils ont pour mission d'être particulièrement prudents. Les règles auxquelles ils sont soumis viennent d'ailleurs d'être renforcées.

Qu'importe pour le ministre! Il propose tout simplement que les organismes de gestion des retraites supplémentaires soient exemptés de telles règles.

Emmanuel Macron va jusqu'à clamer qu'il ne faut pas tomber dans les excès de la régulation.

Une question demeure: la prudence qui devrait s'imposer suite à la crise financière n'est-elle pas trop vite jetée aux orties ?

Le gouvernement veut visiblement aller à marche forcée. Un projet de loi serait présenté en janvier en conseil des ministres.

L'objectif affiché de mobiliser le capital des épargnants vers l'économie réelle a bon dos.

En réalité, il est évident qu'Emmanuel Macron poursuit le développement de la retraite par capitalisation et des fonds de pension en les présentant comme un appui à la retraite par répartition.

Il serait regrettable que le gouvernement reprenne à son compte le scénario de l'entreprise sarkozyste de démolition des retraites.

Mais au fait, le gouvernement ne respecte-t-il pas ainsi scrupuleusement les recommandations budgétaires de la commission européenne en terme de poursuite de la réforme des retraites pour développer le deuxième "pilier" (la retraite par capitalisation) au détriment des retraites par répartition ?

Ou mieux encore ne suivrait-il pas les demandes du Medef qui souhaite un basculement progressif de l'ensemble du régime de retraite vers la capitalisation ?

Il s'agirait donc bien d'une opération de sabotage social. Il ne faut jamais oublier que le système par répartition issu du programme du Conseil National de la Résistance est à l'origine des fondements de la Sécurité Sociale et des branches qui la constituent. Ainsi était créé un mode de gestion qui échappait au système capitaliste, géré par les Représentants des Travailleurs et permettant à chacun de vivre.

Le démantèlement de notre système et son appauvrissement sont d'ores et déjà organisés autour des exonérations et allègements au nom d'une sacro-sainte compétitivité ne profitant en vérité qu'au seul patronat. Cette politique est très dangereuse car c'est la cotisation qui constitue une part du salaire socialisé et différé.

Sans l'intervention des Salariés et de leurs Syndicats, la loi à venir serait une aubaine pour les assureurs et bancassureurs mais assurément pas pour le régime par répartition.

Quelle belle opportunité pour les vautours du capital de capter les fonds des Français à qui " les experts de tout poil" prédisent en permanence qu'ils n'auront pas de retraite.

Il faut se souvenir que des millions de retraités américains, anglais et autres qui croyaient s'être garantis une retraite heureuse en plaçant leur argent se sont retrouvés ruinés et sans ressource.

Le système de répartition qui solidarise les salariés en activité et les retraités est sans conteste le plus juste, le plus sûr et le seul économiquement fiable.